

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE SPINCOURT

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU **25 mars 2010**

OBJET :

**VOTE DE LA REDEVANCE
ORDURES MÉNAGERES**

L'an deux mille dix, le **25 mars**

Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du **8 mars 2010** sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**

Toutes les Communes sont représentées sauf Loison
Nombre de Membres présents : **42/50**

Il a été, procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité, **Monsieur Christophe CAPUT** ayant, obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance

VOTE DE LA REDEVANCE ORDURES MÉNAGERES

Le Président rappelle les contraintes de l'exercice budgétaire et les effets combinés suivants :

- Hausse des tonnages ordures ménagères.
- Baisse des tonnages du tri sélectif.
- Application des tarifs du nouveau marché ordures ménagères en vigueur au 1^{er} janvier 2009.
- Hausse importante de la TGAP qui passe au 1^{er} janvier 2010 de 13 euros la tonne à 17 euros la tonne.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte après sa transmission au représentant de l'Etat le **6 avril 2009**

et sa publication ou notification en date du **26 mars 2010**

Le Président informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication ou notification.

Considérant ces éléments, le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide d'appliquer les hausses de la redevance ordures ménagères comme suit :

Redevance particuliers :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
1 pers	30.70	35.70
2 pers	61.40	71.40
3 pers	92.30	107.30
4 pers	122.80	142.80
5 pers	153.50	178.50

Redevance résidence secondaire

forfait	61.40	71.40
---------	-------	-------

Redevance professionnelle

120 L	30.70	35.70
240 L	92.30	107.30
360 L	153.50	178.50
660 L	214.90	249.90

Redevance fermes isolées

1 pers	22.78	26.77
2 pers	45.05	53.55
3 pers	67.33	80.31
4 pers	89.60	107.10
5 pers	111.88	133.85

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance

Ont signé au registre les Membres présents

Pour copie conforme le Président